

SEANCE du : 20 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 14 juin 2022.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Anita BRIFFE	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Hélène BROSSEAU à partir de 19h53	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Marie JARRY à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR à Bruno COTHOUIS	Marinette TALLIER à Bruno COTHOUIS
Corinne BAUDRY-GELLE	Hélène BROSSEAU de 19h45 à 19h53	Sandra CAILTON à Yannick CHARRIER

Secrétaire de séance : Constance MACKOW, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistait également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Mathieu LEGAY - Directeur Général Adjoint

B O C R

Versement d'une subvention exceptionnelle : étudiants Sèvreurope

Deux groupes d'étudiantes du lycée Sèvreurope de Bressuire ont travaillé sur les projets du Nerlutais de Noirlieu et du projet multi services /restaurant de Clazay sur la période de novembre 2021 à avril 2022.

Leur travail avait pour objectif de mener une enquête auprès des habitants, d'étudier la pertinence et la faisabilité de ces deux projets. Ces études de terrain seront utilisées par les comités de pilotages de ces deux projets.

Ce travail n'ayant pas été gratifié ni rémunéré, il est proposé d'accorder une subvention de 300 € versée à l'association étudiante du lycée Sèvreurope.

Le Bureau Municipal a émis un avis favorable lors de sa séance du 16 juin dernier.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** la subvention à hauteur de 300€ à l'association étudiante du lycée Sèvreurope
- **D'IMPUTER** la dépense sur les crédits ouverts au budget
-

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Emmanuelle MENARD

